



Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

A/42/335 ✓
E/1987/84
11 juin 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Point 12 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1987
Point 15 de l'ordre du jour
provisoire**
COOPERATION ET COORDINATION
INTERNATIONALES DANS LE
CADRE DU SYSTEME DES
NATIONS UNIES

Mise en valeur des ressources humaines

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 1986/73, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, compte tenu des études antérieures ainsi que des échanges de vues qui auraient lieu à la vingt-deuxième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, de soumettre un rapport sur la mise en valeur des ressources humaines et sur les activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine, avec des conclusions et des recommandations, à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, pour examen et décision.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général souhaite appeler l'attention du Conseil et de l'Assemblée générale sur un certain nombre de rapports parus récemment qui fournissent aux Etats Membres des informations sur les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines :

a) La vingt-deuxième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination doit se tenir les 22 et 23 juin 1987. A ces réunions, les deux comités seront saisis d'un rapport

* A/42/50 et Corr.1.

** E/1987/100.

officieux, relatif à la coordination des activités du système des Nations Unies en matière de mise en valeur des ressources humaines et efficacité de ces activités vis-à-vis des objectifs économiques et sociaux des pays en développement. Ce document a été établi par l'Organisation internationale du Travail, en étroite consultation avec tous les organismes intéressés du système des Nations Unies. Les deux comités seront également saisis d'une brève note du Comité administratif de coordination énumérant les questions qui pourraient être examinées en quelque détail lors des réunions communes;

b) Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui se réunit du 16 mai au 19 juin 1987, est saisi d'un bref rapport sur le rôle du PNUD et de ses agents d'exécution en matière de mise en valeur des ressources humaines, intitulé "Examen annuel des programmes thématiques établis par le Conseil : ressources humaines" (DP/1987/15 et Add.2);

c) Le Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1987, sera saisi d'un résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 1986 (E/1987/60). Dans la deuxième partie de ce résumé, sont passés en revue les problèmes, politiques et perspectives en matière de mise en valeur des ressources humaines dans l'Asie et le Pacifique, notamment en ce qui concerne la population, la nutrition et la santé, l'enseignement, l'égalité d'accès aux services et l'échange d'informations.

d) Le Conseil sera également saisi d'un rapport intérimaire du Secrétaire général sur le rôle du personnel national qualifié dans le développement économique et social des pays en développement (A/42/275-E/1987/76).

3. Le Secrétaire général souhaite aussi signaler qu'une équipe spéciale interorganisations est en train d'établir des documents pour la Conférence internationale sur la mise en valeur des ressources humaines en Afrique, qui doit se tenir au Gabon en octobre 1987.
